

FONDATION DES MONASTERES

Siège social : 14, rue Brunel
75017 PARIS

RAPPORT DE GESTION DU TRESORIER *Conseil d'administration du 11 Mai 2022*

Nous vous rappelons que les comptes annuels 2021 qui sont soumis à votre approbation ont été arrêtés en respectant les prescriptions du règlement 2014-03 du plan comptable général et les prescriptions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC 2020-08.

Il s'agit du deuxième exercice d'application de ces deux derniers règlements.

1 COMPTE DE RESULTAT

1.1 Produits nets de l'exercice

Pour l'année 2021, l'ensemble des dons et legs constatés par la Fondation est de 34 123 K€ contre 28 140 K€ en 2020 soit une hausse de 5 983 K€ (+ 21,3 %).

Les quotes-parts de générosité reversées s'élèvent à 29 498 K€ et on constate un report net en fonds dédiés de 1 026 K€.

Compte tenu de ces éléments, les produits nets de l'exercice ressortent à 3 599 K€ contre 1 054 K€ en 2020.

La totalité des secours attribués en 2021 s'est élevée à 3 020 K€ contre 3 757 K€ en 2020 soit une baisse de 737 K€ (- 19,6 %).

1.2 Résultat financier

Le résultat financier ressort en excédent de 1 938 K€ contre 1 176 K€ en 2020.

Ce résultat englobe notamment :

- des dividendes de 793 K€ dont 740 K€ issus des donations temporaires d'usufruit,
- le montant de plus-values nettes sur cession de titres de placement pour 1 611 K€ (751 K€ en N-1)
- la dotation nette de provision pour dépréciation des titres de placement de 494 K€ contre une dotation nette de 298 K€ en N-1.

1.3 Revue et Annuaire pratique des lieux monastiques

Les ventes de la revue se sont élevées en 2021 à 15 K€ contre 13 K€ en 2020.

Le résultat de la revue fait apparaître un déficit de 19 K€, contre un déficit de 20 K€ en 2020.

1.4 Charges d'exploitation

Les charges de structure s'élèvent à 2 442 K€ contre 2 025 K€ en 2020.

Les variations enregistrées dans les charges de structure sont les suivantes (en K€) :

	2021	2020	Variation
- Autres achats et charges externes (hors frais liés à la revue)	1 246	958	288
- Impôts et taxes	46	51	-5
- Salaires et charges sociales	628	597	31
- Dotation aux amortissements	282	283	-1
- Autres charges	240	136	104
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	2 442	2 025	417

1.5 Résultat net

Compte tenu de transferts de charges de 5 K€, de revenus locatifs de 236 K€ et d'un résultat exceptionnel de 76 K€, le résultat net de l'exercice 2021 fait ressortir un excédent de 372 K€, contre un déficit de 3 181 K€ en 2020.

2 BILAN

2.1 *Actif immobilisé*

2.1.1 Immobilisations incorporelles 2 065 K€

Elles sont constituées essentiellement de la valeur nette des donations temporaires d'usufruit en cours.

2.1.2 Immobilisations corporelles 18 987 K€

Elles sont ventilées entre :

- Immobilisations corporelles utilisées en propre par la Fondation 8 046 K€
- Immobilisations reçues par legs et destinées à être cédées 10 941 K€

2.1.3. Immobilisations financières 847 K€

Des prêts ont été accordés aux Communautés à hauteur de 270 K€ en 2021. Ces dernières ont remboursé à la Fondation 447 K€ de prêts antérieurs.

2.2 *Actif circulant*

2.2.1 Créances 9 513 K€

Ce montant est principalement composé (9 400 K€) de créances (espèces, actifs bancaires, actifs financiers) reçues par legs ou donations.

Ces créances s'apurent au fur et à mesure de leurs encaissements bancaires par la Fondation.

2.2.2 Valeurs mobilières de placement 43 522 K€

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au bilan à leur valeur d'acquisition, soit 44 437 K€, sous déduction d'une provision pour dépréciation de 915 K€.

La plus-value latente de la Fondation s'élève à 6 167 K€ au 31 décembre 2021, contre 4 662 K€ au 31 décembre 2020.

2.2.3 Trésorerie 9 223 K€

La trésorerie nette disponible s'élève à 9 223 K€ au 31 décembre 2021, contre 6 962 K€ au 31 décembre 2020.

2.3 Fonds associatifs

29 902 K€

Les fonds propres s'élèvent à 29 902 K€ contre 29 530 K€ en 2020, soit un écart de 372 K€ correspondant à l'excédent de l'exercice 2021.

Par ailleurs, il est constaté que :

- les fonds propres statutaires sans droit de reprise (850 K€) relatifs à la dotation non consommable correspondent à un actif de SCPI et de foncières cotées dont la valeur au 31 décembre 2020 est au moins égale à la somme de 850 K€,
- les fonds propres complémentaires sans droit de reprise (1 269 K€) correspondent à un portefeuille titre identifié dont la valeur au 31 décembre 2021 est au moins égale à la somme de 1 269 K€.

2.4 Fonds reportés et dédiés

50 263 K€

Les fonds reportés (19 707 K€) correspondent à la quote-part des legs et donations acceptés et non encore encaissés à la date de clôture.

Les fonds dédiés (30 555 K€) sont représentatifs des ressources (legs et donations) affectés à des communautés religieuses identifiées et pour lesquels ces dernières n'ont pas encore sollicité le reversement.

2.5. Dettes

2.5.1 Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit

982 K€

- La Fondation a souscrit en 2019 un emprunt bancaire de 970 K€ pour financer l'acquisition d'un appartement à Vincennes. Cet emprunt est remboursable in fine (Novembre 2028) à un taux annuel de 1,52 %.

2.5.2 Dettes des legs et donations

1 746 K€

Elles sont représentatives des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès et des dettes grevant les biens transférés aux bénéficiaires de la donation.

2.5.3. Autres dettes

1 049 K€

Ce poste englobe principalement les secours attribués aux communautés (1 000 K€) et non encore versés au 31 décembre 2021.

3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Fondation va poursuivre sa politique de secours aux communautés en fonction des demandes reçues de ces dernières.

Ces demandes devraient repartir à la hausse en 2022 et se trouver dans la fourchette (3 700 K€ - 4 500 K€) des secours attribués dans les années 2018 à 2020.

Le budget 2022 des frais de fonctionnement ressort à 2 358 K€.

Les ressources à venir de la Fondation ne sont pas mesurables car dépendantes de facteurs inconnus.

4 BENEVOLAT

Les bénévoles ont consacré 1 172 heures à la Fondation des Monastères au cours de l'exercice 2021.

La valorisation des heures de bénévolat figure dans le compte d'emploi des ressources.

Paris, le 2 Mai 2022